

CROSS SCOLAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Mercredi 27 novembre 2019

A VILLENEUVE D'AVEYRON

TABLE DES MATIERES

- Note aux professeurs, éducateurs, chefs d'établissement, directeurs	page 2
- Règlement Général sur la Protection des Données (Nouveauté 2019)	page 3
- RGPD - Document à transmettre aux parents	page 4
- Règlement	page 5
- Notice générale d'information	page 6
- Echéancier	page 6
- Accéder au service Internet d'inscription du cross	page 6
- Inscriptions prévisionnelles	page 6
- Planning des courses	page 8
- Notice d'utilisation du service d'inscriptions en ligne	page 9

CROSS SCOLAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mercredi 27 novembre 2019

A VILLENEUVE D'AVEYRON

Notice d'utilisation du serveur Internet

POUR LES INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES,

à l'attention de :

Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation physique et sportive, sous couvert de Madame ou Monsieur le chef d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs et professeurs des écoles,

Mesdames et Messieurs les enseignants de l'Institut Universitaire J.F. Champollion,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés ou présidents d'associations Sport Adapté.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Afin de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 (RGPD), merci de transmettre impérativement aux parents des élèves souhaitant participer au cross scolaire du Conseil départemental le verso de la présente feuille (page 4).

CROSS SCOLAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL VILLENEUVE D'AVEYRON - 27 novembre 2019

Dans le cadre du cross scolaire du Conseil départemental, notre établissement est amené à fournir au Conseil départemental, responsable des inscriptions et classements de la manifestation, les données personnelles suivantes : nom et prénom de l'élève, date de naissance et sexe de l'élève, et, pour les établissements d'enseignement secondaire et du sport adapté, le numéro de licence de l'élève, ce pour chaque élève inscrit.

Ces données nécessaires à l'inscription des élèves dans leur catégorie d'âge et à l'édition des dossards permettant à chacun de figurer dans les classements ne seront pas utilisées par le Conseil départemental pour une autre finalité que l'organisation de la manifestation du 27 novembre 2019 (ou 4 décembre en cas de report). Ces données seront conservées 9 mois par le Conseil départemental (durée de publication des résultats du cross sur le site de la collectivité)

L'inscription de votre enfant au cross scolaire du Conseil départemental vaut acceptation de la transmission de ses données personnelles dans le strict cadre décrit ci-dessus.

REGLEMENT

Cross Scolaire du Conseil départemental Mercredi 27 novembre 2019 à Villeneuve d'Aveyron

Article 1 :

Ce cross est ouvert à tous les jeunes scolarisés, nés en **2011** et avant, et aux résidents des établissements spécialisés, **tous obligatoirement licenciés** dans l'une des 4 fédérations suivantes : UNSS, USEP, UGSEL et Comité Départemental du Sport Adapté 12.

Les étudiants en S.T.A.P.S pourront participer à cette épreuve dans le cadre de leurs cours, sous la responsabilité de leurs enseignants et du Directeur de l'Institut National Universitaire J.F. Champollion – campus de Rodez.

Article 2 :

Chaque licence doit être établie en bonne et due forme. Pour cela, se référer au règlement en vigueur spécifique à chaque fédération.

Pour ce qui concerne le Sport adapté, les participants devront être en possession de leur livret sportif ou carte de découverte (licence à la journée).

Pour les étudiants de STAPS, chaque participant disposera d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive du sport et sera déclaré apte à la pratique du cross-country, sous le contrôle des enseignants et du directeur de l'Institut National Universitaire J.F. Champollion - campus de Rodez.

Article 3 :

Les associations départementales sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL), le comité départemental du sport adapté et l'Institut National Universitaire J.F. Champollion - campus de Rodez sont responsables du contrôle des licences et/ou des certificats médicaux et de l'aptitude à la pratique du cross-country de chacun de leurs licenciés ou étudiants engagés sur l'épreuve.

Tout élève des classes secondaires désirant participer à cette épreuve, individuellement ou dans une équipe, doit être inscrit par le secrétaire de l'Association Sportive de son établissement, sous couvert du Chef de ce même établissement.

Tout élève des classes primaires doit être inscrit par son maître ou directeur d'école, ou encore par son accompagnateur U.S.E.P ou U.G.S.E.L. responsable.

Tout étudiant STAPS participant doit être inscrit sous la responsabilité du Directeur de l'Institut National Universitaire J.F. Champollion - campus de Rodez.

Tout participant du Sport Adapté doit être inscrit par son président d'association « Sport Adapté » ou par son établissement.

Article 4 :

Tout participant se rendant au cross scolaire du Conseil départemental doit être encadré par un adulte.

Article 5 :

La sécurité de cette épreuve sera assurée par le S.D.I.S 12 et/ou le Centre de secours local ; un médecin sera présent de façon permanente pendant la durée des courses.

NOTICE GENERALE D'INFORMATION

Le suivi du Cross Scolaire du Conseil départemental est assuré à partir d'internet. Deux services distincts sont proposés :

- **le service des inscriptions**, réservé aux établissements, pour les inscriptions prévisionnelles et les inscriptions nominatives,
- **le service de consultation**, comprenant les informations générales et les résultats des courses.

Cette notice vous informe sur la procédure à suivre pour les inscriptions prévisionnelles.

Une autre notice sera téléchargeable ultérieurement pour vous préciser la démarche à suivre pour les inscriptions nominatives et vous présentera le service de consultation.

1.1 ECHEANCIER

- **du 1er octobre au 14 octobre à 9 heures :** inscription prévisionnelle des élèves.
- **du 18 octobre au 14 novembre à 9 heures :** inscription nominative des élèves.
- **du 14 novembre à 9 heures au 26 novembre 14 heures :** aucune inscription n'est possible. Seules des modifications permettant de remplacer un élève par un autre seront envisageables à l'aide de l'attestation nominative qui sera envoyée le 15 novembre sur l'adresse mail communiquée sur le site d'inscription.
- **le 15 novembre :** l'attestation regroupant l'ensemble des élèves inscrits lors des inscriptions nominatives sera envoyée par mail aux établissements à l'adresse mail communiquée lors des inscriptions prévisionnelles. Cette attestation devra impérativement être retournée, signée par le chef d'établissement et avec le tampon de l'établissement, au plus tard le vendredi 22 novembre 2019 à 9H (à l'adresse mail inscrite directement sur l'attestation)
- **le 19 novembre :** les horaires et circuits de bus, plans des courses et liste des élèves inscrits seront envoyés aux établissements par mail.
- **le 19 ou 20 novembre :** les dossards seront envoyés dans les établissements
- **le 27 novembre à Villeneuve :** les dossards qui résultent de modifications sur l'attestation nominative sont à retirer au point accueil du Cross

1.2 ACCEDER AU SERVICE INTERNET DU CROSS

Les inscriptions s'effectuent à partir du site Internet du Conseil départemental, à l'adresse suivante :

<http://aveyron.fr/>

Sur la page dédiée au cross scolaire du Conseil départemental, vous pouvez :

- **télécharger un dossier d'aide à l'inscription ;**
- accéder au **service d'inscription en ligne.**

1.3 INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES

Le service d'inscription est réservé aux établissements. L'accès se fait grâce à un **identifiant** et un **mot de passe** confidentiels envoyés par courrier. Vous trouverez ci-après un mode d'emploi détaillant précisément le fonctionnement du serveur Internet afin de vous permettre de procéder aisément à vos inscriptions prévisionnelles.

ATTENTION :

- préciser **impérativement** le nom du professeur ou responsable
- préciser **l'effectif prévisionnel** des participants de l'établissement (cette inscription non nominative doit être la plus précise possible pour permettre l'organisation des transports)
- préciser **l'adresse mail** à laquelle seront envoyés les documents relatifs aux inscriptions nominatives, puis, la semaine précédant le cross, toutes les informations utiles liées à la manifestation (horaires de bus, plans des courses, liste des élèves inscrits...)
- le nom du professeur responsable, l'effectif et l'adresse mail ***ne pourront plus être modifiés*** après la période d'inscription des effectifs prévisionnels (il ne sera donc pas possible d'augmenter les effectifs)

En cas de problème, contacter le service des sports du Conseil départemental au :

05-65-75-82-50 ou **05-65-75-82-66**

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES

LE LUNDI 14 OCTOBRE 2019 A 9 HEURES

PLANNING DES COURSES 2019

N° COURSE	HEURE DE DÉPART	ANNÉE DE NAISSANCE	CATÉGORIE	DISTANCE
1	<u>11 h 45</u>	/	<i>Sport adapté 1</i>	500 m
2	11 h 55	10 - 11	Primaires 1 filles	1350 m
3	12 h 05	10 - 11	Primaires 1 garçons	1350 m
4	<u>12 h 15</u>	/	<i>Sport adapté 2</i>	1350 m
5	12 h 25	09	Primaires 2 garçons	1500 m
7		06 - 07 - 08	Primaires 3 garçons	
6	12 h 35	09	Primaires 2 filles	1500 m
8		06 - 07 - 08	Primaires 3 filles	

14 h 00 : remise des récompenses primaires et sport adapté
(courses : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8)

10	12 h 45	07 - 08 - 09	Benjamines	2000 m
11	13 h 05	07 - 08 - 09	Benjamins	2400 m
12	13 h 25	05 - 06	Minimes filles	2400 m
13	13 h 50	05 - 06	Minimes garçons	2750 m
14	14 h 15	03 - 04	Cadettes	2750 m
16		02 et avant	Juniors filles	
18			STAPS filles	
20		/	<i>Sport adapté 4 filles</i>	
15	14 h 40	03 - 04	Cadets	3900 m
17	15 h 05	02 et avant	Juniors garçons	4600 m
19			STAPS garçons	
21		/	<i>Sport adapté 4 garçons</i>	

15 h 25 : remise des récompenses collèges (courses : 10 - 11 - 12 - 13)

16 h 15 : remise des récompenses lycées et étudiants
(courses : 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21)

NOTICE UTILISATION DU SERVICE D'INSCRIPTIONS EN LIGNE

Après avoir accédé au site à l'aide de l'adresse <http://cg12-cross-gestion.eway.fr> , un écran d'identification apparaît.

Vérifier que vous êtes en mode « Etablissements » dans la case « Utilisateur » (et le cas échéant, opter pour « Etablissements » si vous êtes en mode « Administrateurs »)

The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying <http://cg12-cross-gestion.eway.fr>. The page title is "CROSS SCOLAIRE". The main content area features a login form with the following elements:

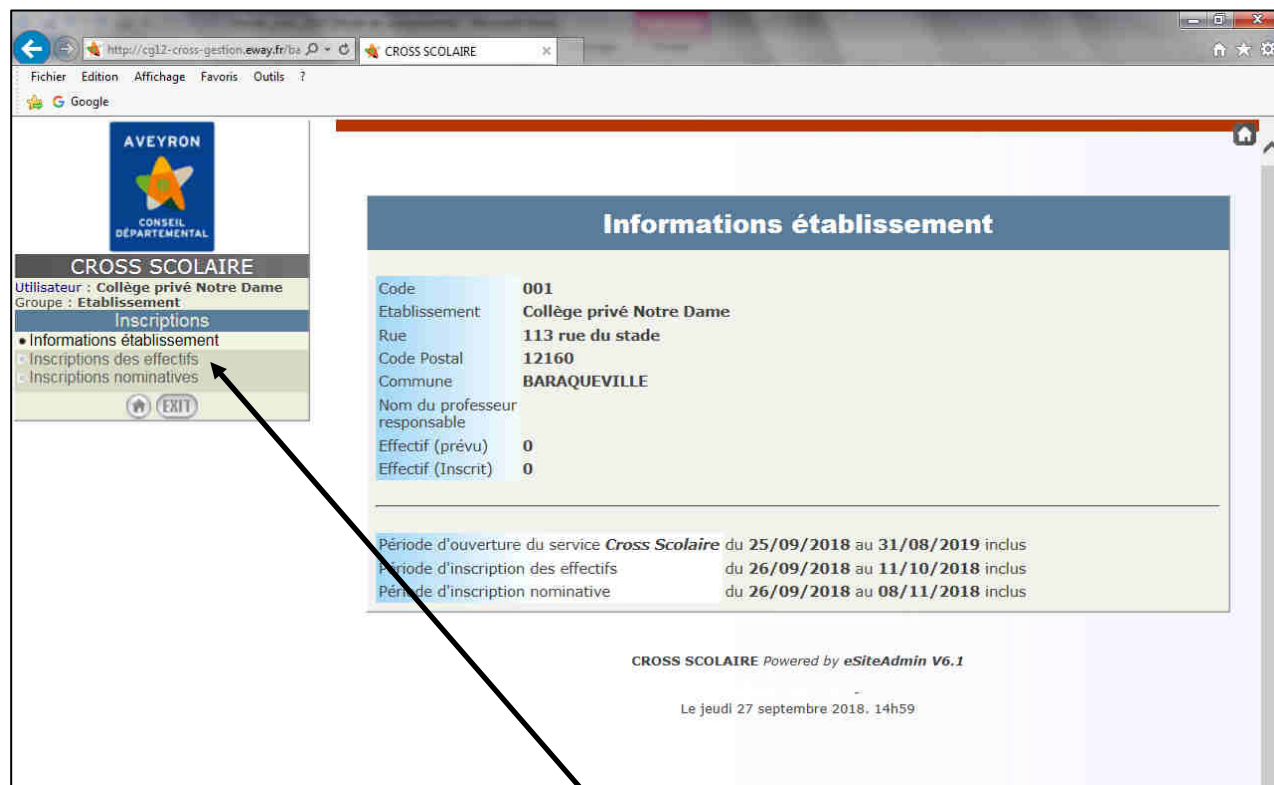
- A logo for "AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL" at the top.
- The title "CROSS SCOLAIRE" in a blue banner.
- A dropdown menu labeled "Utilisateur" with "Etablissements" selected.
- Two input fields: "Identifiant" and "Mot de passe".
- An "OK" button below the password field.

At the bottom of the page, there is a footer with the text: "CROSS SCOLAIRE Powered by SiteAdmin V6.1", "LE SITE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - MENTIONS LEGALES", and "Le jeudi 27 septembre 2018, 15h13".

Three black arrows are overlaid on the image: one points to the "Utilisateur" dropdown menu, another points to the "Identifiant" input field, and a third points to the "Mot de passe" input field.

Saisir votre « **IDENTIFIANT** » puis votre « **MOT DE PASSE** » que vous avez reçu par voie postale. Cliquer sur « **OK** » pour valider.

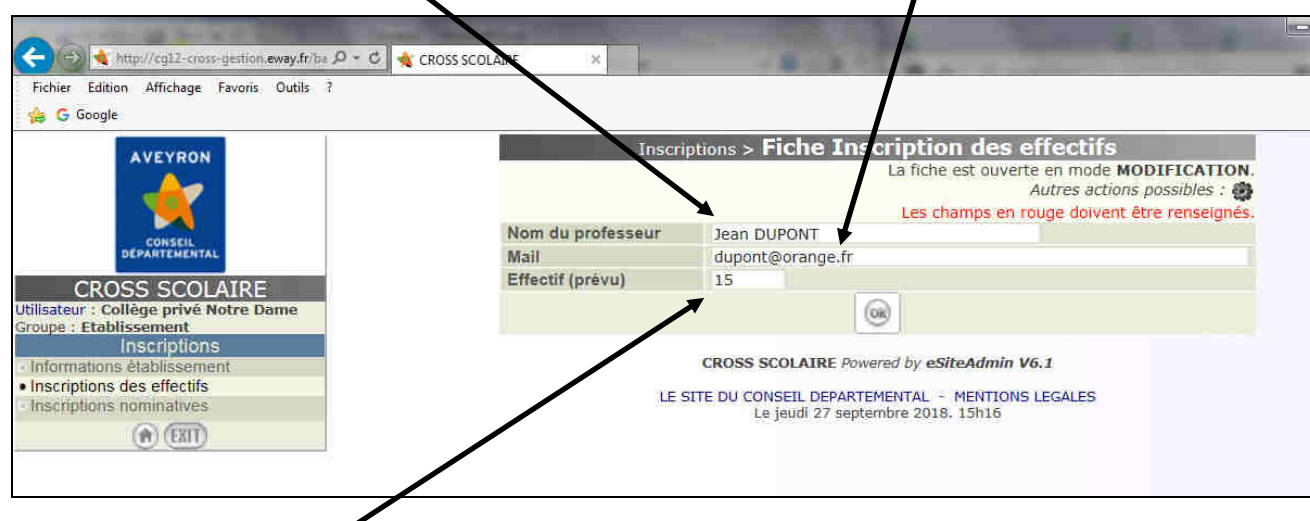
La page d'accueil du serveur du cross apparaît avec les coordonnées de votre établissement.



Cliquer dans la rubrique « **INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS** »

Un écran de saisie apparaît.

Entrer le « **NOM DU PROFESSEUR** » responsable puis l'adresse « **MAIL**¹ » de correspondance.



Enfin, remplir l'« **EFFECTIF** » prévisionnel d'élèves participant au cross.

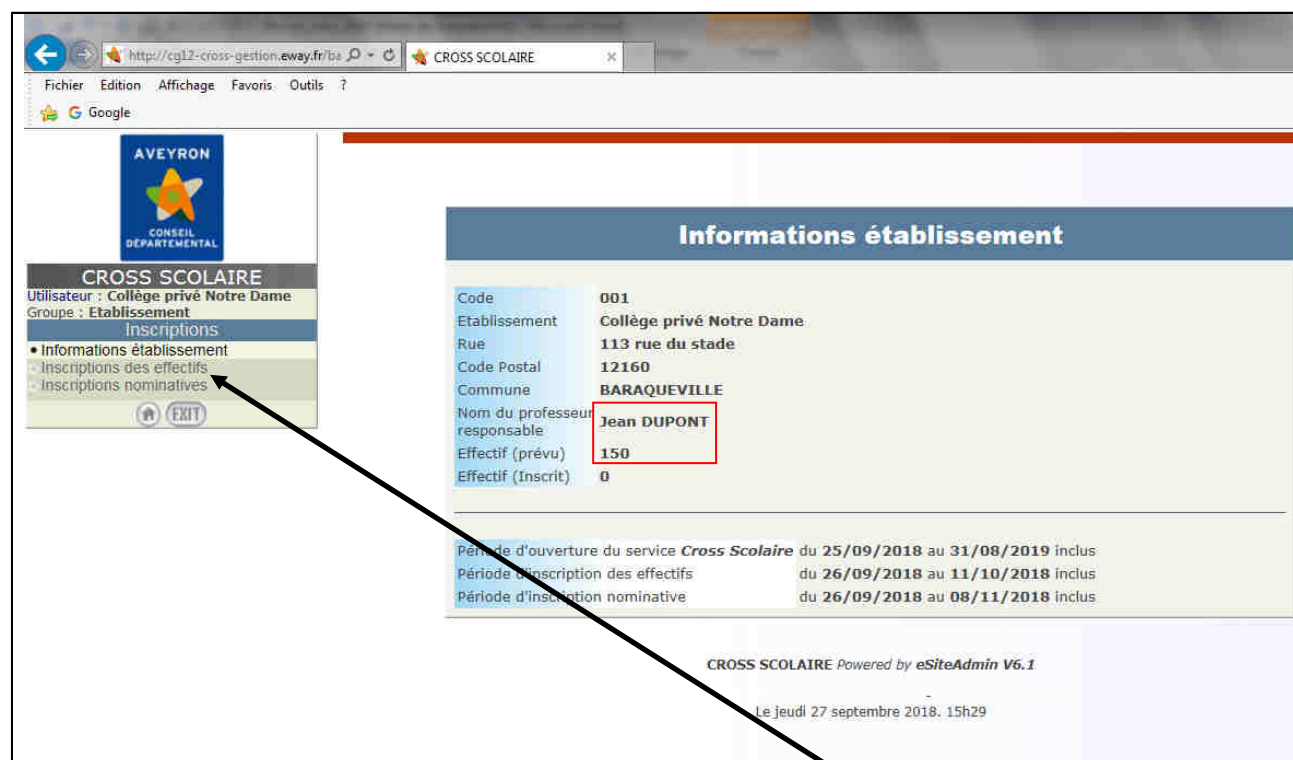
(Exemple : Professeur → **Jean DUPONT** / Mail → dupont@orange.fr / Effectifs prévisionnels → 15)

Après avoir validé votre saisie, la page d'accueil apparaît en prenant en compte les informations saisies précédemment.

Valider en cliquant sur « **OK** ».

¹ Une adresse mail est obligatoire pour recevoir les informations relatives aux inscriptions nominatives, puis, la semaine précédant le cross, les informations relatives aux transports, aux courses...

Après avoir validé votre saisie, la page d'accueil apparaît en prenant en compte les informations saisies précédemment (NB : si la page d'accueil n'apparaît pas, cliquer dans la rubrique « Informations établissements »)



Pour modifier les informations saisies, cliquer à nouveau sur **INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS**.
Pour sortir du service d'inscription, cliquer sur « **EXIT** »

ASTUCE : si le menu latéral de l'écran disparaît, placer le pointeur de la souris sur la zone grisée à gauche de l'écran pour le faire réapparaître...

